



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 14 OCTOBRE 2024

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Brigitte PASSEBOSC

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Excusé(s) : Mme Caroline MATRAT, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Steeve BRIOIS.

Assistant également sans voix délibérative : M. Bertrand PETIT, M. Jean-Marc TELLIER.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Michel DAGBERT.

SOUTIEN DU DÉPARTEMENT À LA CANDIDATURE DU GÉOPARK À L'UNESCO

(N°2024-457)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment ses articles L.1111-4 et L.1115-4 et suivants ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu le Règlement Intérieur du Conseil départemental du Pas-de-Calais et, notamment, ses articles 18, 20 et 29 ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 5^{ème} commission « Solidarité Territoriale et Partenariats » rendu lors de sa réunion en date du 30/09/2024 ;

Madame Sophie WAROT-LEMAIRE, intéressée à l'affaire, n'a pris part ni au débat, ni au vote.

Considérant la saisine du Parc naturel régional sollicitant un soutien au projet et la validation des géosites du territoire, et considérant la nouvelle voie de dynamisation du territoire du parc naturel régional que présente ce projet à travers la compréhension et la lecture du patrimoine géologique et des patrimoines associés sans imposer de réglementation ou taxation particulière ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article unique :

D'apporter le plein soutien du Département à la candidature portée auprès de l'UNESCO pour la labellisation du « Geopark Transmanche », selon les modalités reprises au rapport et aux documents joints en annexes à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 43 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 1 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 14 octobre 2024

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE



CROSS-CHANNEL
GEO PARK
TRANSMANCHE

CANDIDATURE AU LABEL "GEO PARK MONDIAL UNESCO"



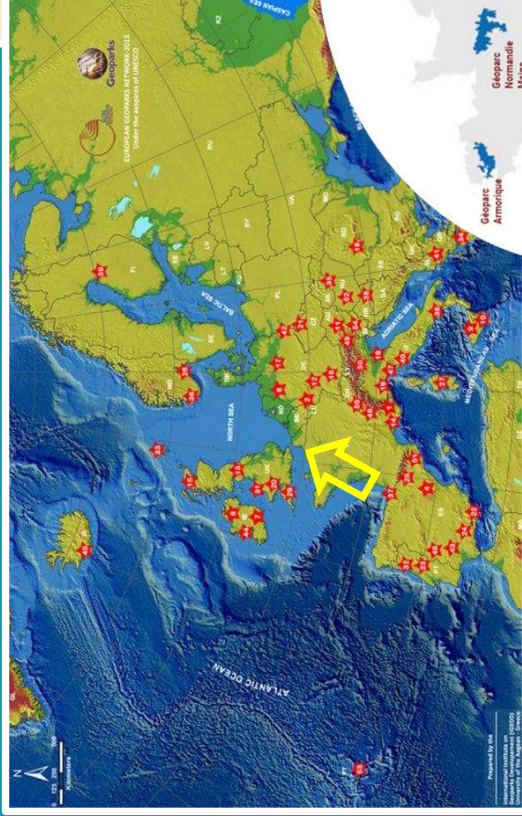
Kent Downs
National
Landscape

Credit: European Space Agency / Thomas Pesquet



CROSS-CHANNEL
GÉOPARK
TRANSMANCHE

LE RÉSEAU DES “GÉOPARK MONDIAL UNESCO”



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Géoparks
mondiaux
UNESCO

UNE RECONNAISSANCE INTERNATIONALE DU PATRIMOINE GÉOLOGIQUE D'UN TERRITOIRE

Un label qui parle uniquement
de la géologie ? NON !



PORTER LE REGARD SOUS NOS
PIEDS POUR COMPRENDRE CE
QUI SE TROUVE SOUS NOS YEUX



CROSS-CHANNEL
GEO PARK
TRANSMANCHE

LES AXES DU “GEO PARK MONDIAL UNESCO”

01

**Le développement du
géotourisme durable**

- Pour valoriser le patrimoine

02

**L'éducation et la
sensibilisation**

- Pour préserver le patrimoine

03

**Améliorer la
connaissance
scientifique**

- Pour mieux connaître le patrimoine



CROSS-CHANNEL
GEOPARK
TRANSMANCHE

DE NOUVELLES CONTRAINTES POUR LE TERRITOIRE ?

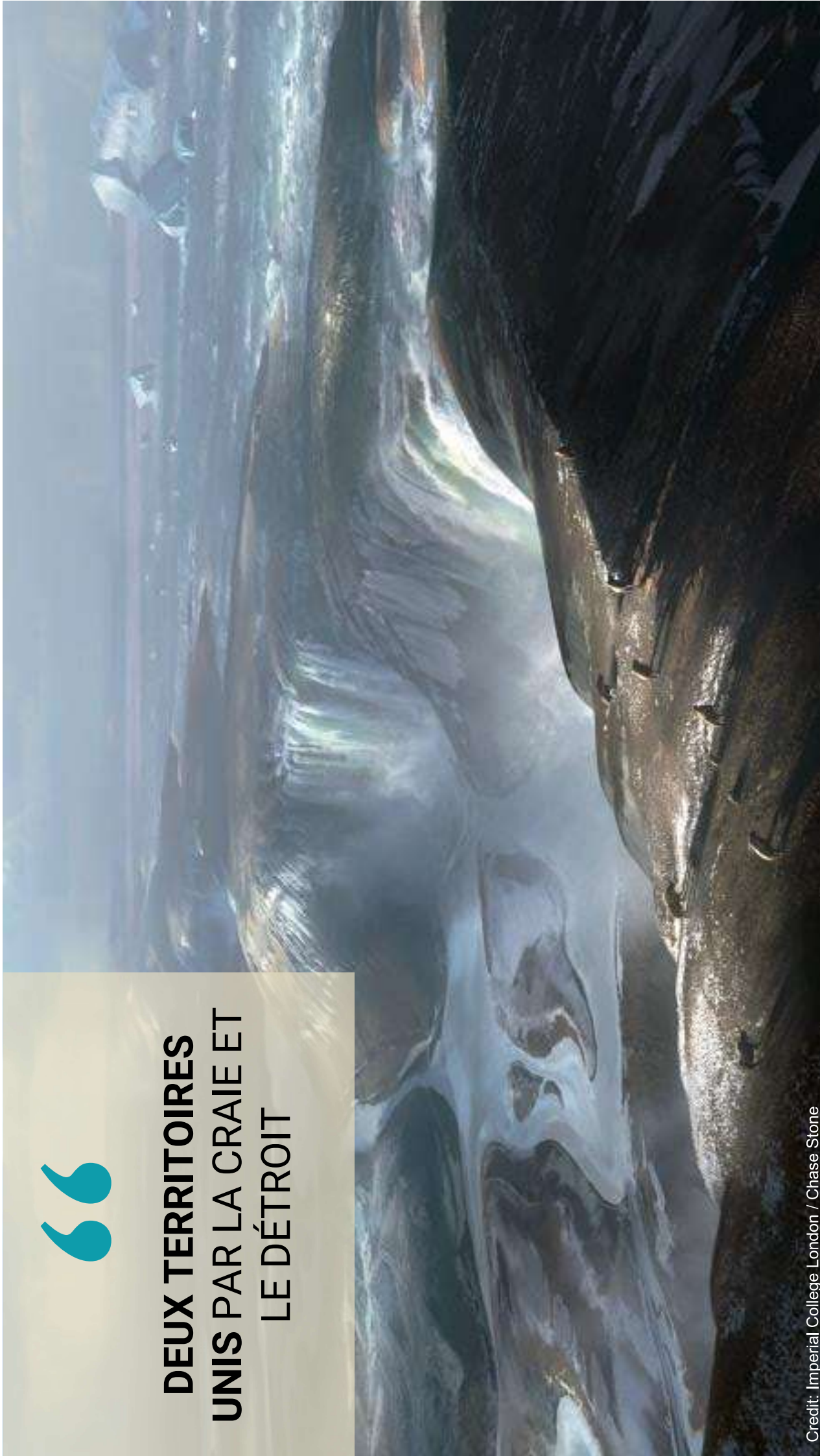
Absolument pas !

Le Geopark est seulement un label et n'implique aucune mesure de protection, réglementation ou taxation particulière. Il n'implique aucune contrainte légale en termes d'aménagement du territoire, de protection du sous-sol et de ses ressources.

Le label Geopark favorise l'information et la vulgarisation sur le fonctionnement des patrimoines géologiques, naturels et culturels.



**DEUX TERRITOIRES
UNIS PAR LA CRAIE ET
LE DÉTROIT**



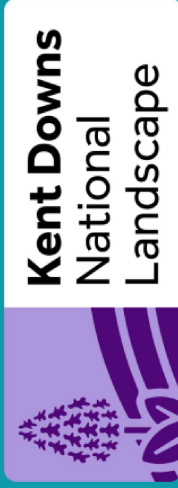


CROSS-CHANNEL
GEO PARK
TRANSMANCHE

POURQUOI EN TRANSFRONTALIER?

Un partenariat de long terme...

2 200 km² (terrestre)
290 communes
300 000 habitants











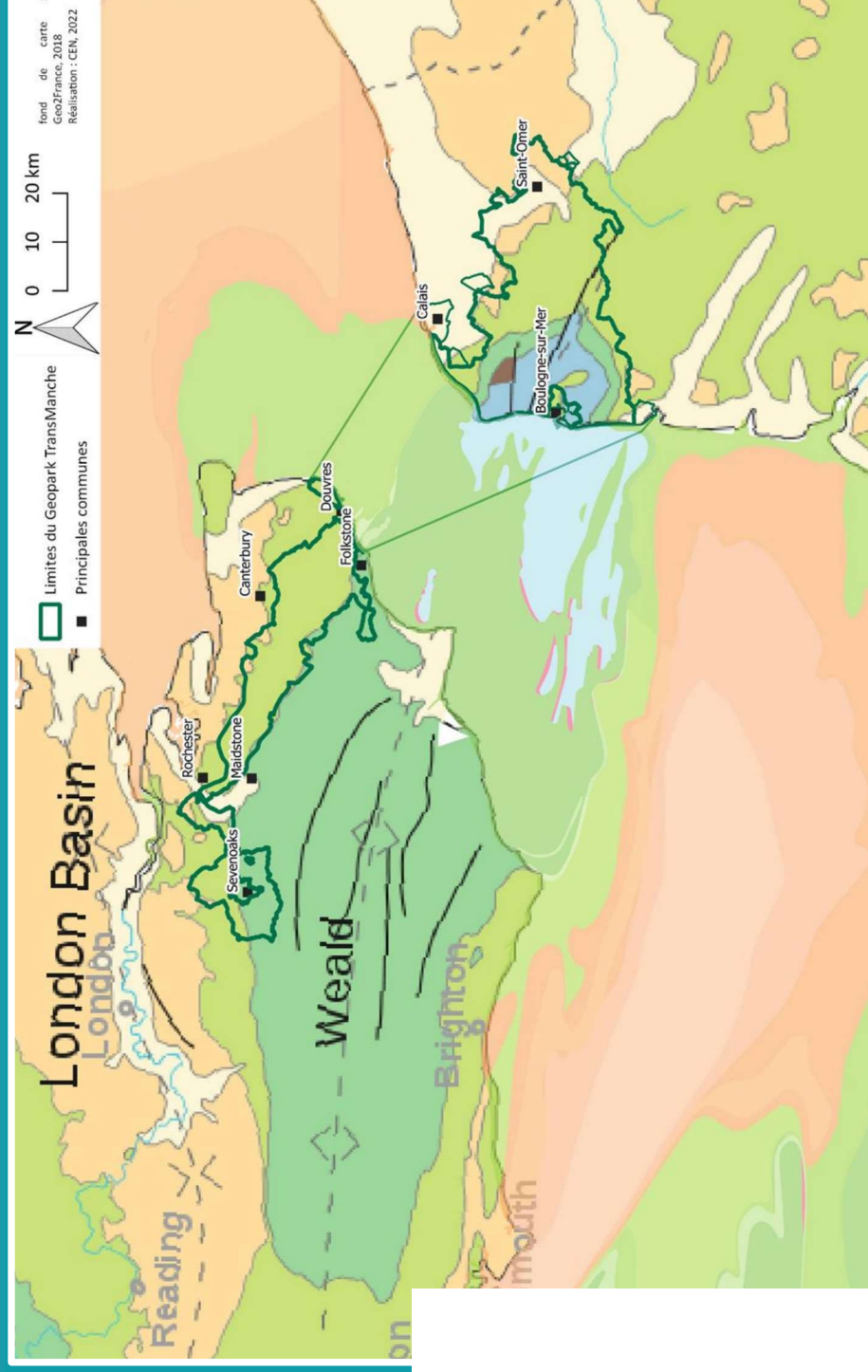
CROSS-CHANNEL
GEOPARK
TRANS**MANCHE**

POURQUOI EN TRANSFRONTALIER?

... Une histoire géologique commune...

400 MILLIONS D'ANNÉES D'HISTOIRE

-  QUATERNAIRE
-  PALEOGENE
-  CRÉTACÉ - supérieur
-  CRÉTACÉ - inférieur
-  JURASSIQUE
-  CARBONIFÈRE et DÉVONIEN





CROSS-CHANNEL
GEPARK
TRANSMANCHE

POURQUOI EN TRANSFRONTALIER?

*...Des paysages et une nature similaires
Des liens culturels, architecturaux et historiques forts*



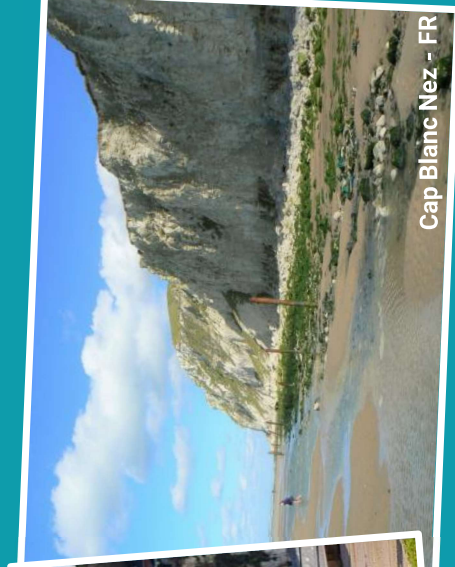
Dover Patrol - FR



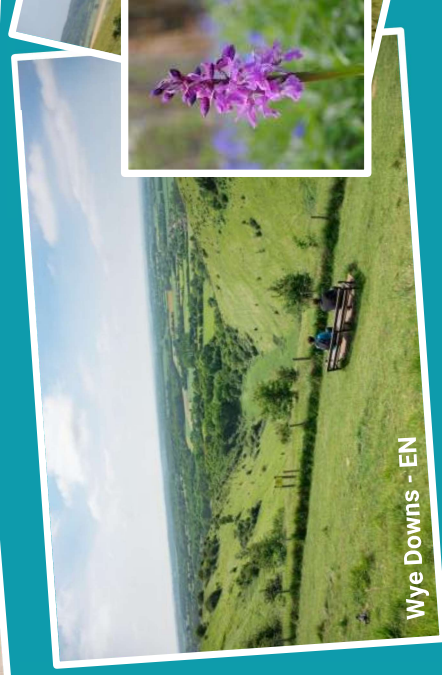
Dover Patrol - EN



St Margaret's Bay - EN



Cap Blanc Nez - FR



Wye Downs - EN



Coteau d'Audrehem - FR



CROSS-CHANNEL
GEOARK
TRANSMANCHE

LE PREMIER GEOPARK TRANSFRONTALIER LIE PAR UNE MER AU MONDE ?

Le détroit du Pas-de-Calais un lien plus qu'une frontière.



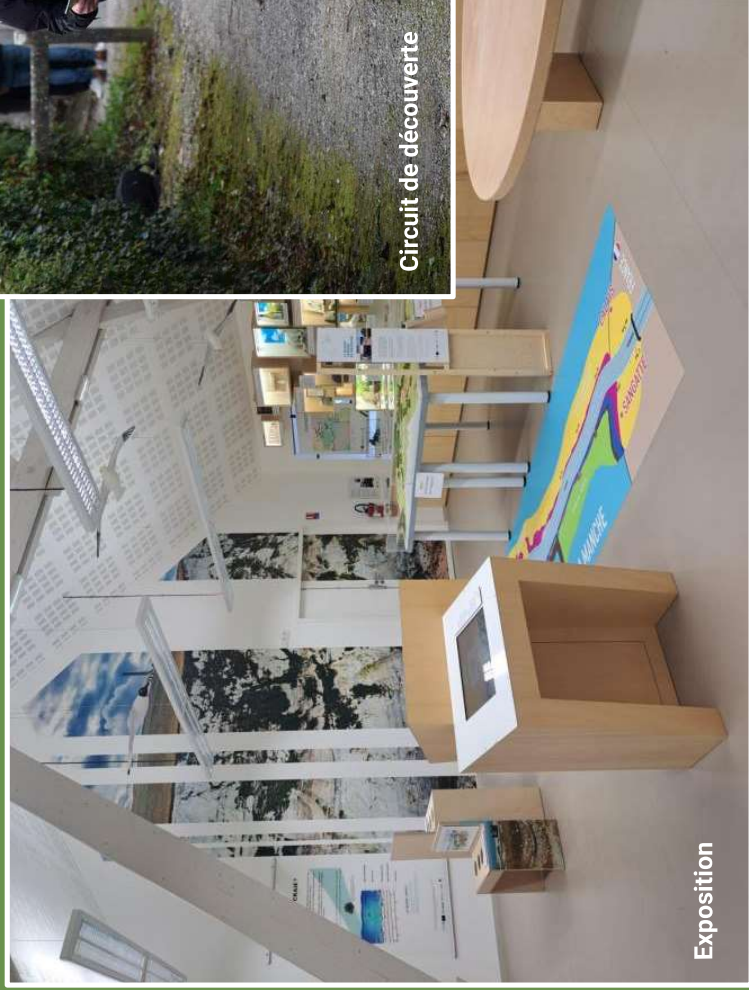
CROSS-CHANNEL
GEOPARK
TRANSMANCHE

QUELS RETOURS POUR LE TERRITOIRE?

Des activités et produits géotouristiques pour découvrir les patrimoines



Circuit de découverte



Exposition



Interprétation



CROSS-CHANNEL
GEOPARK
TRANSMANCHE

QUELS RETOURS POUR LE TERRITOIRE?

Mieux connaître le patrimoine géologique : impliquer et éduquer



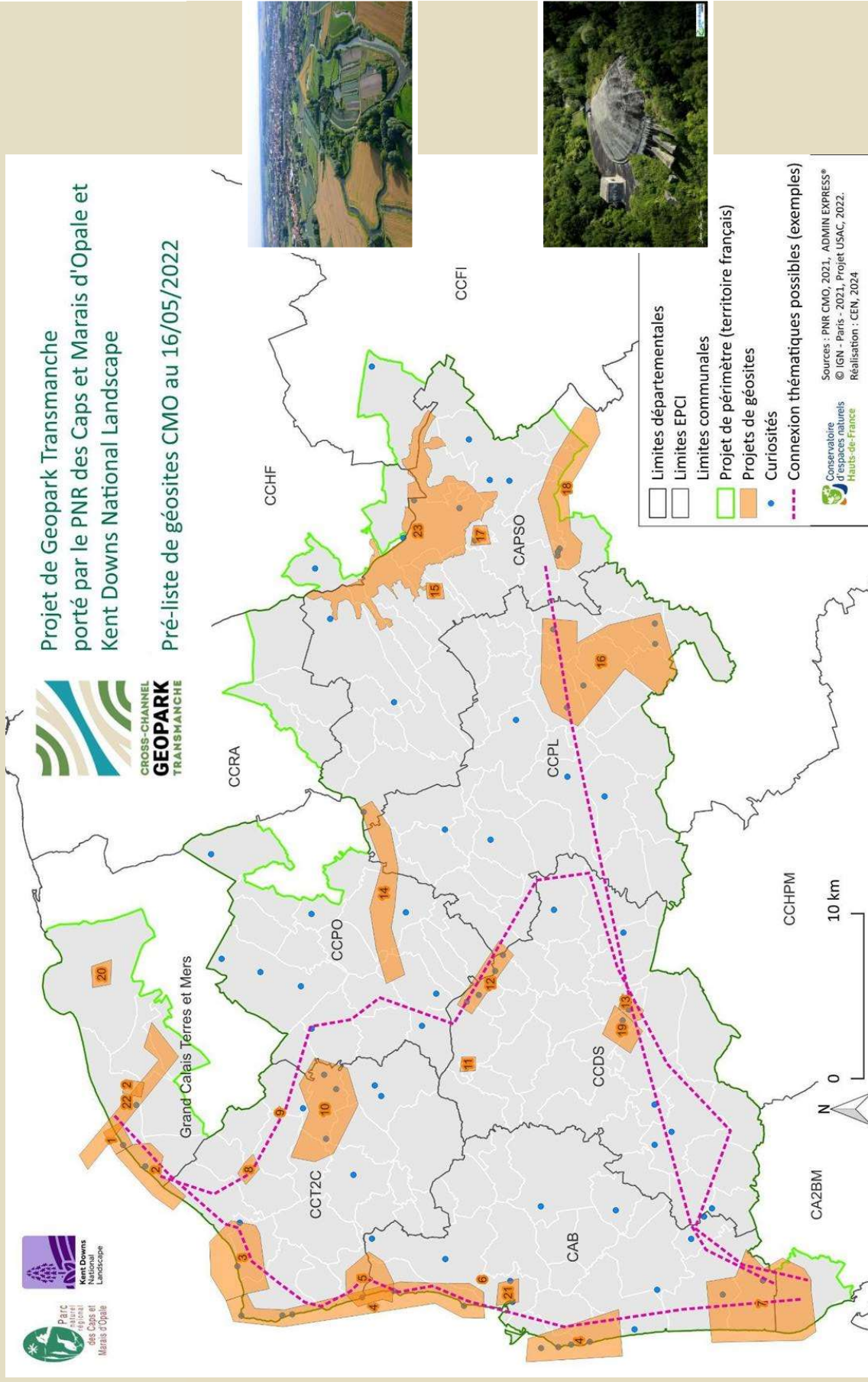
Restauration murets de pierres sèches



Formation géologie



AME - ATE /
sensibilisation





CROSS-CHANNEL
GEOARK
TRANSMANCHE

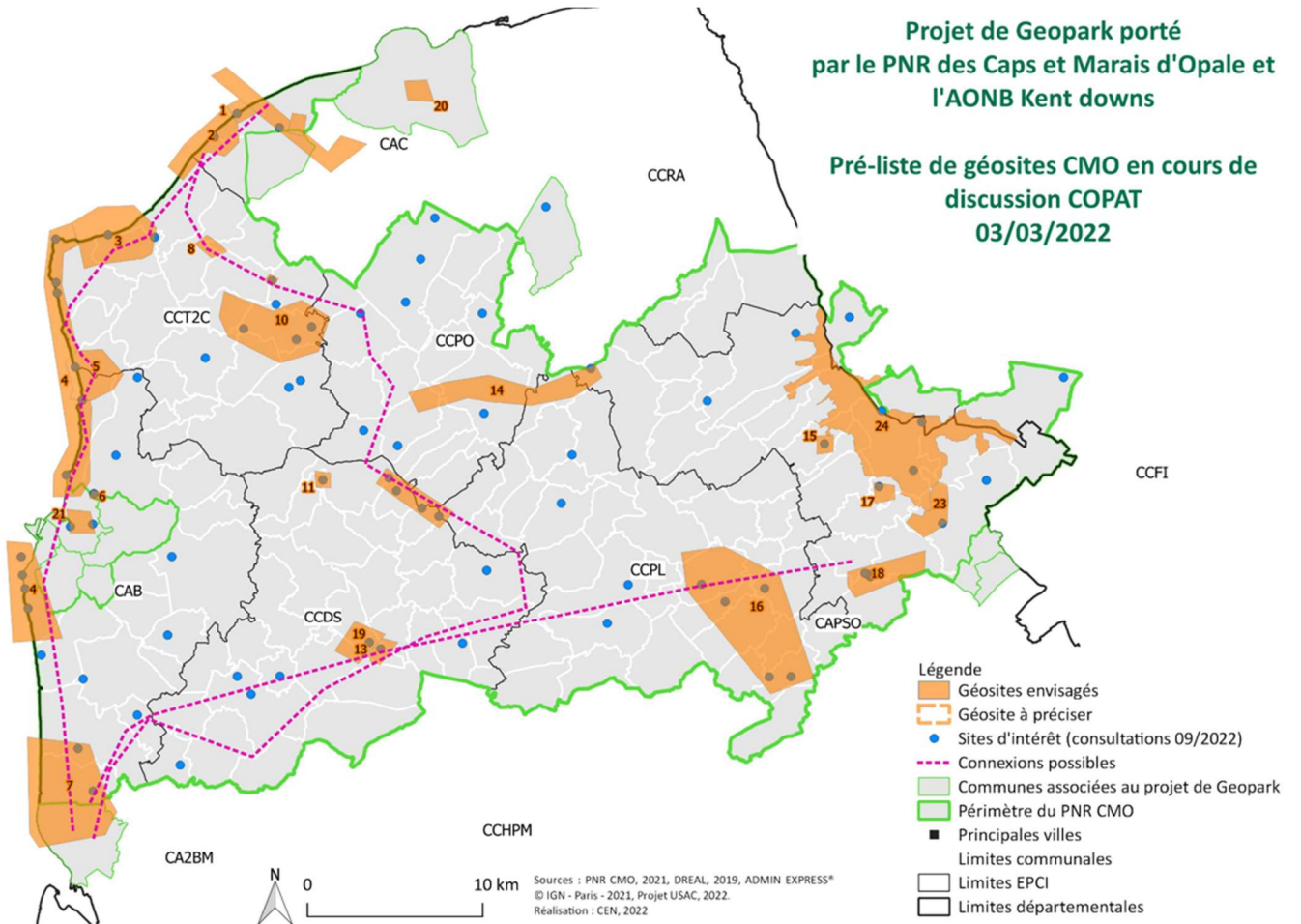
**MERCI POUR
VOTRE ATTENTION**

Hélène DEHOUCK
Animatrice du Geopark

N°	NOM DU SITE GEOLOGIQUE	COMMUNES	INTERCOMMUNALITÉS
1	Fond de la Forge / Falaise fossile de Sangatte	Sangatte, Blériot	Communauté d'agglomération Grand Calais Terres et Mers
2	Ensemble du Cap Blanc Nez / Formation crayeuses du Blanc-Nez et alentours	Sangatte, Escalles, Wissant	Communauté d'agglomération Grand Calais Terres et Mers
3	Marais de Wissant	Tradinghen, Wissant, Tardinghem	Communauté de Communes de La terre des 2 caps
4	Formations jurassiques des Falaises du Cap Gris Nez au Cap d'Alprech	Audinghen	Communauté de Communes de La terre des 2 caps
5	Dunes et estuaire de la Slack et Fort d'Ambleteuse	Wimereux, Ambleteuse	Communauté de Communes de La terre des 2 caps, Communauté d'Agglomération
6	Colonne de la Grande armée	Wimille	Communauté d'Agglomération du Boulonnais
7	Plaine maritime et falaise fossile de Dannes-Camiers, Neufchatel-hardelot	Dannes, Camiers	Communauté d'Agglomération du Boulonnais
8	Coteau calcaire du Mont de Couple - Cuesta nord du Boulonnais,	Audembert, Havelingeh, Saint-Inglevert	Communauté de Communes de La terre des 2 caps
9	Forteresse de Mimoyecques et coteaux	Landrethun-Le-Nord,	Communauté de Communes de La terre des 2 caps
10	Bassin carrier et anciennes mines de la région de Marquise	Rinxent, Caffiers, Réty, Marquise, Landrethun-Le-Nord, Ferques,	Communauté de Communes de La terre des 2 caps
11	Maison du Parc et du Geopark	Le Wast	Communauté de Communes Desvres Samer
12	Coteaux calcaires de Nabringhen, Bainghen et Longueville - Cuesta nord du Boulonnais et Mont Dauphin	Bainghen, Colembert, Longueville, Nabringhen	Communauté de Communes Desvres Samer, Communauté de Communes Pays d'Opale
13	Coteaux calcaires des Mont Pelé et Mont Hulin - Cuesta sud du Boulonnais	Desvres, Menneville	Communauté de Communes Desvres Samer, Communauté de Communes Pays d'Opale
14	Coteaux calcaires du Pays de Licques et Chapelle de Guémy	Clerques, Tournehem-Sur-La-Hem, Licques, Alembon	Communauté de Communes Pays d'Opale
15	Artésianisme et cressonnières en marge du marais Audomarois	Tilques	Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer
16	Coteaux calcaires de la vallée de l'Aa	Wavrans-Sur-L'Aa, Remilly-Wirquin, Clety, Setques, Esquerdes, Ouve-	Communauté de Communes Pays Lumbres
17	Coeur historique de Saint-Omer	Saint-Omer	Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer
18	La Coupole et le plateau d'Helfaut	Wizernes, Arques, Campagne-Les-Wardrecques, Wardrecques, Racquinghen, Heuringhen, Blendecques, Helhaut	Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer
19	Faiencerie de Desvres	Menneville, Desvres	Communauté de Communes Desvres Samer, Communauté de Communes Pays d'Opale
20	Coeur historique de Calais	Calais	Communauté d'agglomération Grand Calais Terres et Mers
21	Coeur historique de Boulogne-sur-Mer	Boulogne-Sur-Mer	Communauté d'Agglomération du Boulonnais
22	Tunnel sous la manche de part et d'autre du détroit	Peuplingues, Sangatte, Coquelles, Frethun	Communauté d'agglomération Grand Calais Terres et Mers
23	Marais Audomarois	Watten, Eperleques, Houlle, Moule, Serques, Tilques, Salperwick, Saint-Omer, Saint-Martin-lez-Tatinghem, Nieurlet, Clairmarais, Arques, Longuenesse, Noordpeene	Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer, Communauté de Communes des Hauts de Flandre, Communauté de communes de Flandre Intérieure

Projet de Geopark porté
par le PNR des Caps et Marais d'Opale et
l'AONB Kent downs

Pré-liste de géosites CMO en cours de
discussion COPAT
03/03/2022



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Aménagement et Développement Territorial
Direction du Développement, de l'Aménagement et de
l'Environnement

RAPPORT N°58

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 14 OCTOBRE 2024

SOUTIEN DU DÉPARTEMENT À LA CANDIDATURE DU GÉOPARK À L'UNESCO

Le label GEOPARK mondial UNESCO est attribué par l'UNESCO et le réseau mondial des géoparks à un territoire présentant des sites et des paysages d'importance géologique internationale. Il s'agit d'un label de sensibilisation qui participe à un tourisme plus durable mais qui n'impose pas de réglementation spécifique.

Le syndicat mixte du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale et les Kent downs national Landscape portent un projet commun de candidature à ce label. Le projet est présenté dans le document joint en annexe 1.

Côté français, le parc naturel des Caps et Marais d'Opale s'appuie sur un réseau de sites remarquables appelés géosites représentatifs de l'histoire géologique du territoire. Ces géosites sont listés dans le tableau joint en annexe 2 et localisés sur la carte jointe en annexe 3.

La singularité de ce projet réside également dans le fait d'inclure l'aire marine séparant les deux pays dans le périmètre, ce qui constituerait le premier géoparc au monde transfrontalier incluant une aire marine. Ce projet s'inscrit ainsi pleinement dans la dynamique portée et développée par le Département à travers le comité du Détroit.

Suite à la pré-évaluation du projet par des émissaires de l'UNESCO en fin d'année 2023, un dépôt de candidature est envisagé en fin d'année 2024.

Considérant la saisine du Parc naturel régional sollicitant un soutien au projet et la validation des géosites du territoire, et considérant la nouvelle voie de dynamisation du territoire du parc naturel régional que présente ce projet à travers la compréhension et la lecture du patrimoine géologique et des patrimoines associés sans imposer de réglementation ou taxation particulière, il est proposé que le Département apporte son plein soutien à la candidature portée auprès de l'UNESCO pour la labelisation du « Geopark Transmanche » .

La 5ème Commission - Solidarité territoriale et partenariats a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 30/09/2024.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY